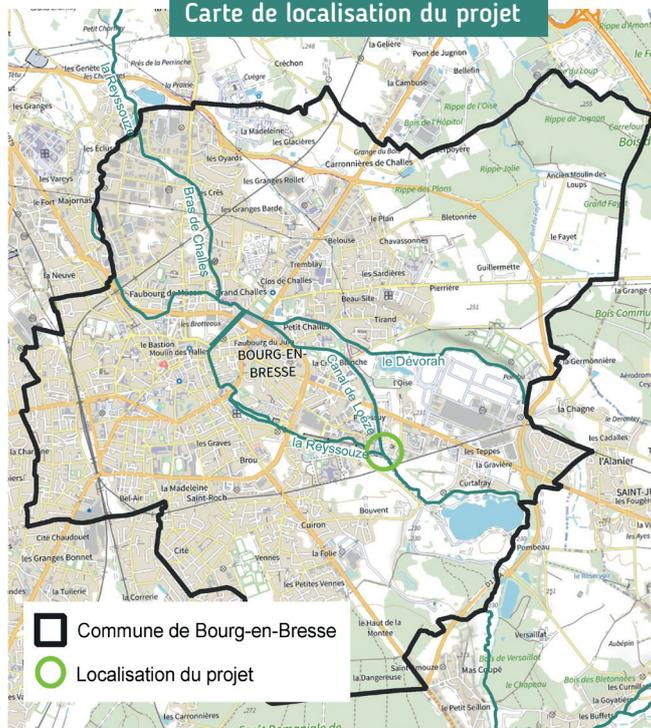


FICHE PROJET

SUPPRESSION DE LA VANNE DE PENNESSUY



Carte de localisation du projet



Présentation du projet

Commune concernée : Bourg-en-Bresse

Localisation : Difffluence de Pennessuy

Type de milieu : Rivière

Maître d'ouvrage :

Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance
01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65

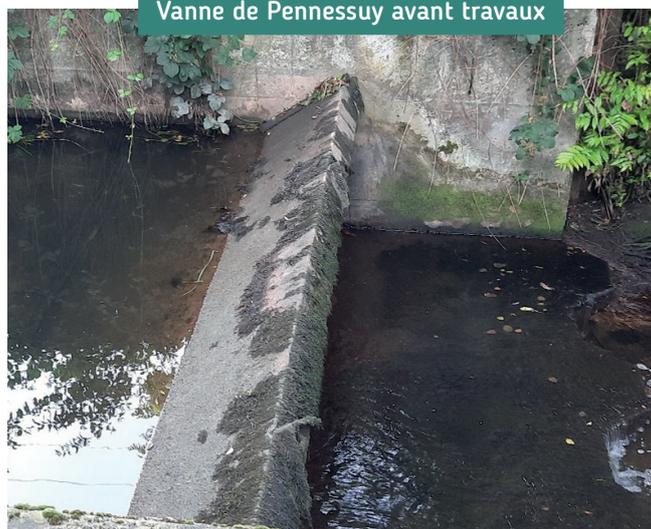
Chef de projet :

Antoine Bozonnet - Chargé de mission « Ingénierie écologique et hydraulique »

Maîtres d'œuvre : Setec Hydratec, Contre Champ, Eranthis

Entreprises : Perrier TP, Boyard Métal

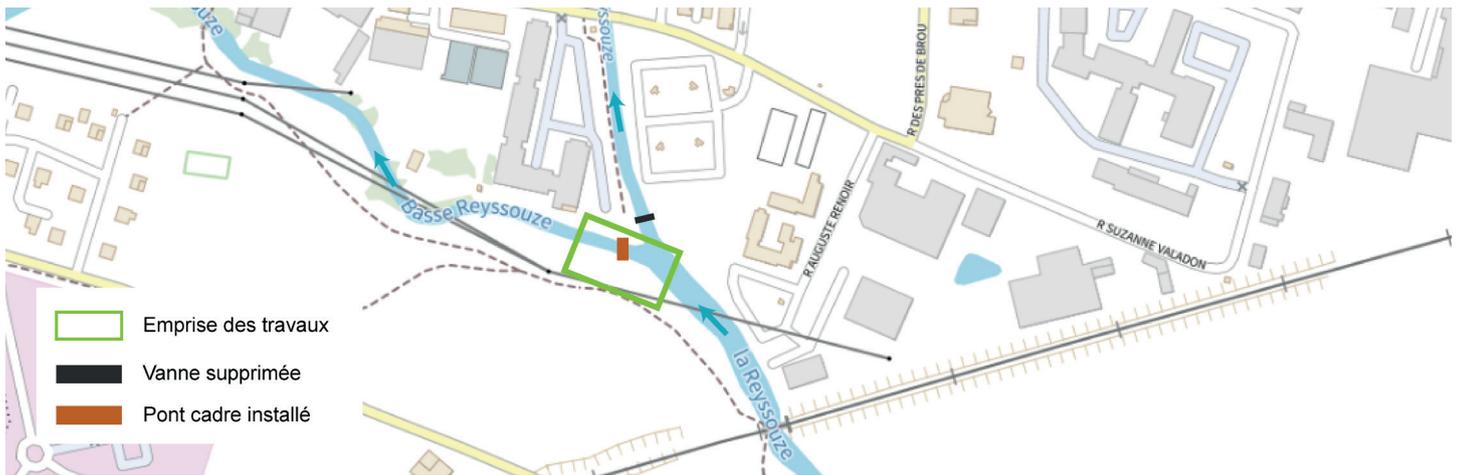
Vanne de Pennessuy avant travaux



Contexte et historique

La difffluence de Pennessuy, aménagée dans les années 60, est le lieu de séparation de la Reyssouze entre le bras entrant dans Bourg-en-Bresse et le canal de Loëze qui limite l'importance des crues dans le centre-ville. Un système de vannes automatisées répartit les débits entre les deux bras. Ce système s'avère difficile à gérer en période de sécheresse : l'eau stagnant dans la retenue à l'amont se réchauffe en été, sa qualité se dégrade. De plus, c'est un système infranchissable pour les poissons et qui bloque le transit des sédiments. Enfin, le vieillissement du système entraîne des risques de dysfonctionnements et des coûts d'entretien importants.

Description générale du projet



Le système de vannage de Pennessuy est remplacé par un ouvrage fixe (pont cadre) qui conserve la capacité de protéger la ville des inondations sans brider le fonctionnement naturel de la rivière : chasse de la vase et diversification du fond du lit lors des crues, eau courante même en été, libre circulation de la faune et des sédiments, etc.

Objectifs

- Rétablir la continuité écologique
- Limiter le réchauffement de l'eau
- Améliorer la gestion des crues

Coût du projet et plan de financement

Coût total du projet : 109 246,96 € TTC

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 70 %

Conseil Départemental de l'Ain : 10 %

Calendrier du projet



Détail des opérations

Études et dossiers réglementaires

Les études préalables ont principalement consisté au dimensionnement du cadre pour conserver la bonne répartition du débit en crue et en basses eaux.

Par ailleurs, des inventaires naturalistes ont été réalisés pour évaluer la faune et flore présentes et éviter de les impacter pendant les travaux.

Un dossier loi sur l'eau a été déposé et validé par la DDT de l'Ain.

Pêche électrique de sauvetage

Sur les 50 m de cours d'eau impactés, une dizaine d'espèces différentes ont été déplacées plus en aval avant la réalisation des travaux.



Mise hors d'eau du chantier



Afin de réaliser le terrassement dans de bonnes conditions, le chantier est mis hors d'eau. Des palplanches sont installées et une dérivation de la Reyssouze est mise en place.

Dépose du système de vannage



Le système de vannage est déposé afin de laisser place au nouvel ouvrage.

Terrassement



Le terrassement a permis de préparer le lit de pose de l'ouvrage à l'altitude prévue.

Implantation du pont cadre



Le pont constitué de 3 cadres en béton pesant plus de 25 T a été installé grâce à une grue. Des joints sont installés entre chacun des éléments afin d'assurer l'étanchéité.

Enrochements



Des enrochements sont placés de part et d'autre du pont afin d'en assurer la solidité.

Pose d'un batardeau temporaire



Un batardeau temporaire (plaque bleue) est installé à l'amont du pont afin de limiter le débit entrant dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse afin de le protéger pendant les travaux de l'Allée de Challes.

Recharge sédimentaire

Une recharge de matériaux typiques du fond de Reyssouze (galets, sables, terres) a été faite sur 20 m afin de créer un fond de rivière attractif pour la faune aquatique.

Pose de nichoirs à Martin-pêcheur

Les inventaires ont mis en évidence la présence de Martin-pêcheur sans site de nidification. Reyssouze et Affluents a donc réalisé et installé 2 nichoirs spécifiques afin de favoriser l'espèce sur place.

Implantation de la Traverse



Une fois le chantier terminé, l'Agglomération de Bourg-en-Bresse a pu réaliser les travaux d'enrobé de la Traverse, voie de mobilité douce traversant le territoire.

Gains attendus

- Gain sur la continuité écologique : meilleure circulation des sédiments et de la faune piscicole
- Gain sur la température du cours d'eau : une eau courante est plus favorable que l'eau stagnante de retenue
- Gain sur la biodiversité : la faune et la flore d'eau courante pourront reconquérir le tronçon amont
- Gain sur la gestion des débits (étiage et crue) : les débits ne seront plus impactés par un dysfonctionnement de vanne (pannes potentielles écartées)

Perspectives

- Réalisation de suivis écologiques (faune et flore) du tronçon amont
- Suivi de l'impact des travaux sur la thermie grâce à la sonde de température des Baudières
- Suivi des populations piscicoles en lien avec la Fédération départementale de pêche de l'Ain,
- Suivi photographique et des perceptions des citoyens avec l'application Cœur Reyssouze
- Restauration écologique de la retenue amont en 2024 en lien avec la phase de restauration de la Reyssouze autour de Bouvent (plantations et restauration de berges).

Partenaires techniques et financiers du projet

